

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

EXTRAIT N° 39.25 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2025

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 15
- Votants : 16 (1 procuration)
- Suffrages exprimés : 16 (16 pour)
- Secrétaire de séance : Florent ARMAND

Le six octobre deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

Présents : ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, GAY Robert, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre.

Représenté : DUPRAT Jean-Marc représenté par GARCIN Martine à qui il a donné procuration

Absents excusés : ARLAUD Véronique et TENOUX Gérard.

ORDRE DU JOUR : Marché de fourniture d'équipements et de services de vélo / Relance du lot 5

Dans le cadre de sa compétence d'aménagement de l'espace, la CCSB a défini d'intérêt communautaire le développement, la promotion, la gestion et l'entretien des itinéraires de randonnée. Cette compétence couvre notamment les itinéraires à vélo.

Par délibération n° 06.25 du 1^{er} avril 2025, le bureau communautaire a approuvé le lancement du marché de fourniture d'équipements et services de vélo, afin de répondre aux besoins des cyclistes.

Ce marché a été allotri de la manière suivante :

- Lot 1 : Stations de lavage pour vélos en libre-service ;
- Lot 2 : Bornes de réparation et de gonflage ;
- Lot 3 : Abris en bois ;
- Lot 4 : Arceaux / racks vélo ;
- Lot 5 : Pose des stations de lavage.

L'appel public à la concurrence a été lancé le 23 juillet 2025.

3 offres ont été reçues pour le lot 5.

A la réception de ces offres, il est apparu des erreurs dans la définition des exigences techniques et une sous-évaluation budgétaire de ce lot.

En effet, les travaux de pose se révèlent plus importants que prévu, en raison de la complexité d'accès à certains réseaux, ce qui a des conséquences financières.

Ainsi, par procès-verbal en date du 23 septembre 2025, le président a déclaré sans suite le lot 5, pour motif d'intérêt général.

Il est donc proposé de relancer une consultation pour le lot 5, toujours sous la forme d'un accord-cadre, en procédure adaptée, en réévaluant son montant maximum à 40 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- approuve la relance du lot 5 « pose des stations de lavage » réévalué, dans les conditions mentionnées ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à attribuer le marché à la ou les entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères énoncés dans le règlement de consultation ;
- autorise le président ou son représentant à signer et notifier le marché à la ou les entreprises retenues, ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,

Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le Président,

Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le : 08 OCT. 2025